

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC- a visé, en date du 06 juillet 2022 et sous la référence N°VI/EM/018/2022, le prospectus relatif à l'émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons du Crédit Agricole du Maroc (CAM) pour un montant de 300 000 000 MAD.

Le prospectus visé par l'AMMC est composé :

- Du document de référence du CAM relatif à l'exercice 2021 et au premier trimestre 2022, enregistré par l'AMMC le 24 juin 2022 sous la référence N° EN/EM/011/2022;
- De la note d'opération relative à l'émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons du Crédit Agricole du Maroc (CAM).

Le prospectus visé sera remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande.

Il est disponible, à tout moment, dans les lieux suivants :

- Siège social du Crédit Agricole du Maroc : Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat (05.37.21.71.88) ;
- Au siège de Capital Trust Finance et Capital Trust Securities: 50, Bd. Rachidi – Casablanca (05.22.46.63.50) ;
- Au siège de Valoris Corporate Finance et de Valoris Securities: 355, Route d'El Jadida – Casablanca (05.22.23.97.60) ;
- Sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) ;
- Sur le site du CAM (www.creditagricole.ma).

Un extrait de ce prospectus est disponible sur le site du CAM :

<https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications>

Par ailleurs, des résumés du prospectus en langue arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site du Crédit Agricole du Maroc :

<https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications>